

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, Mme LABROT, M. DE BENITO, M. BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

Mme MAGDELEINE, M. SIMELIERE, Mme LEPAGE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, M. QUENNESSON, Mme TEXTORIS, M. BEYNET, Mme BERTRAND, M. PETITBOULANGER, Mme MAZZITELLI, M. HOKMAYAN, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. AUTHEMAN, Mme BOUHASSANE, M. VALLEJOS, Mme WALDER, Mme RIGAULT, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC, M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MARTINEZ - TOCABENS par Mme CLAVEL

M. GIORGIS par Mme LEFEVRE

Mme MAZARI - ALLEL par Mme CORCORAL

M. BELHADJ par Mme GAY

Mme ABEL RODET par Mme HADDAOUI

M. PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT

X X X

Mme ROSENBLATT entre en séance avant le vote du Secrétaire de Séance.

Mme GAILLARDET quitte la séance après le vote du rapport N°23 en donnant son pouvoir à Mme LICHIERE.

Mme BERTRAND quitte l'Assemblée après le vote du rapport N°30 et donne son pouvoir à Mme CORCORAL.

M. BEYNET quitte la salle au moment du vote du rapport N°37 et rejoint l'Assemblée avant la présentation du rapport N°38.

X X X

La séance est ouverte à 9 H 15 par Mme le Maire, Présidente.

X X X

Mme le Maire, Présidente, signale à l'assemblée avoir reçu un mail le 26 avril 2022 qui l'informait de la démission du groupe « Bien Vivre Avignon Ecologique Sociale et Solidaire » de Mmes ROSENBLATT et LAGRANGE.

Ces démissions valent dissolution du groupe « Bien Vivre Avignon Ecologique Sociale et Solidaire », conformément au Règlement Intérieur qui stipule un nombre minimal de 4 élus pour pouvoir constituer un groupe politique.

Mmes ROSENBLATT et LAGRANGE et Mrs CERVANTES et REZOUALI siégeront en tant que non inscrits au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal s'organise désormais en 2 groupes politiques :

- « Avignon notre cœur, notre force », composé de 39 élus et présidé par M. NAHOUM
- « Avignon à cœur », composé de 6 élus et présidé par Mme RIGAULT.

8 élus siègent en tant que non-inscrits.

Mme le Maire, Présidente fait une intervention à propos du drame qui a touché la Ville il y a un an, le 5 mai 2021, suite à l'assassinat en pleine rue du Commandant Eric MASSON dans l'exercice de ses fonctions, par un trafiquant de drogue.

Mme le Maire, invite les Avignonnaises et les Avignonnais à un moment de recueillement et de souvenir qui aura lieu en présence de M. le Préfet de Vaucluse, le jeudi 5 mai prochain à 19 H 00 devant l'Hôtel de Ville.

Mme le Maire fait observer une minute de silence en mémoire du Commandant de Police Eric MASSON.

X X X

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de Mme CLAVEL en qualité de Secrétaire de Séance.

Mme CLAVEL est désignée comme Secrétaire de Séance.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

X X X

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du compte-rendu analytique de la séance du 16 mars 2022.

Le compte-rendu de la séance du **16 mars 2022** est **ADOPTÉ**.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

X X X

1 - TOURISME : Stratégie touristique 2022 / 2030. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** la stratégie de développement touristique pour une nouvelle donne écologique, humaine et territoriale 2022-2030 telle que définie en annexe de la présente délibération,
- **APPROUVE** le plan d'actions annexé à la présente délibération comportant trois périodes de mise en œuvre ou d'engagement des actions : à court terme 2022-2023, à moyen terme 2023-2026 et à long terme 2026-2030,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTÉ - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

2 - ATTRACTIVITÉ : CENTRE HISTORIQUE - Cessions de l'Hôtel des Monnaies et de l'Hôtel Niel - Bail emphytéotique portant sur la Chapelle Saint Michel. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** que M. DONCHE GAY n'a pu mener à terme son projet,
- **DECIDE** de céder l'Hôtel des Monnaies et l'Hôtel Niel cadastrés DI 326 et DI 327, au profit de la société MISE EN ŒUVRE ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **DECIDE** que cette cession aura lieu au prix de 2 300 000 € acte en main payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique,
- **DECIDE** de donner à bail emphytéotique la chapelle Saint Michel, pour une durée de 50 années avec une redevance annuelle de 2 500 €,
- **AUTORISE** la signature de la promesse de vente avant réitération de l'acte authentique,

- **AUTORISE** la signature de la promesse de bail emphytéotique de la chapelle Saint Michel, cadastré DL 776 d'une superficie utile de 70 m², au profit de la société MISE EN ŒUVRE ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC, Mme PERSIA.

3 - ATTRACTIVITÉ : CENTRE HISTORIQUE - Cession auprès du Groupe François 1er de la partie sud de l'ensemble immobilier de l'ex-prison Sainte Anne désignée par la parcelle DK n°1265. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONSTATE** la fin de l'opération initialement engagée sur l'ensemble immobilier de l'ancienne prison de la Ville,
- **APPROUVE** la cession au Groupe François 1^{er} de la partie sud de l'ancienne Prison Sainte Anne cadastrée DK 1265 pour 2 956 m² sise 55b rue de la Banasterie ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **DECIDE** que cette cession aura lieu au prix de 716 000 €,
- **ACCEPTE** de recevoir à titre de dation le lot volume en nature après réalisation des travaux de clos et du couvert par le Groupe François 1^{er} représentant une valeur globale de 590 000 €,
- **CONSTATE** en conséquence que le prix total de la vente se monte à 126 000 € payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique,
- **PRECISE** que la recette correspondante viendra abonder le budget au chapitre 77 article 775,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC, Mme ROSENBLATT, Mme LAGRANGE.

4 - GRANDS EVENEMENTS - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : Organisation de l'Exposition "Amazonia" de Sebastiao SALGADO au Palais des Papes. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création des tarifs « exposition seule » selon l'annexe jointe à la présente délibération pour l'exposition « Amazonia » de Sebastiao SALGADO ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

5 - ATTRACTIVITÉ : CENTRE HISTORIQUE - Convention d'occupation temporaire pour l'exploitation d'un espace de petite restauration au musée du Petit Palais - Fixation du montant de la redevance. M. Bernard AUTHEMAN, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention d'occupation précaire du domaine public avec Mme Clément et M. Koscielny ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **FIXE** le montant de la redevance,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 75, compte 752 et fonction 30,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

6 - ACTION CULTURELLE - AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 : Appels à projets "Artiste à l'école" 2022 / 2023. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** l'appel à projet « Artiste à l'école » présenté en annexe,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

7 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement de conventions financières 2022 - Associations culturelles conventionnées. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le principe de la signature d'une convention financière annuelle 2022 avec chacune des associations citées,
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les conventions,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

8 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Refonte des grilles tarifaires pour une prise en charge équitable et sociale. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ABROGE** la grille des tarifs de la restauration scolaire issue de la délibération du conseil municipal du 19 juillet 2017
- **APPROUVE** le mode de calcul selon un taux d'effort basé sur le coefficient CAF des familles avignonaises
- **FIXE** le taux multiplicateur pour les familles avignonaises pour la restauration scolaire de la Ville d'Avignon : à 0,00235 au 1^{er} septembre 2022, à 0,00199 au 1^{er} septembre 2023 et à 0,00161 au 1^{er} septembre 2024
- **FIXE** le tarif pour les familles non avignonaises à 4.07 € TTC.
- **DECIDE** que ce nouveau mode de calcul sera appliqué à compter des inscriptions pour les repas servis à la rentrée scolaire de septembre 2022 ;
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 du budget annexe de la restauration scolaire ;
- **AUTORISE** le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

9 - ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Appels à projet "Vacances apprenantes été 2022" et "Temps de l'enfant 2022 / 2023". M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** l'appel à projet « Cité Éducative – Vacances apprenantes été 2022 » ainsi que l'appel à projet « Cité Éducative – Temps de l'enfant 2022 / 2023 »,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

10 - ENSEIGNEMENT - CITÉ EDUCATIVE : Avenant de prolongation de la Convention Etat / Ville 2023. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le principe de la signature de l'avenant s'ouvrant aux conventions déjà passées au titre du lancement de la convention triennale de la Cité Éducative de la Ville d'Avignon
- **FIXE** le montant de 340 000 €
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 45
- **AUTORISE** Madame le Maire ou à l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

11 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Versement de la subvention « Animation globale et coordination » aux Centres Sociaux - Avenants aux conventions d'objectifs. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de l'AGC 2022 pour un total de 373 146 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir

- ADOPTE -

12 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Conventions d'objectifs pluriannuelles - Secours Catholique et Mas de Carles. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions d'objectifs pluriannuelles pour la période 2022/2023 pour le : Mas de Carles et le Secours Catholique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

13 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : II - Conventions financières des associations conventionnées. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la signature d'une convention financière entre la Ville et les associations suivantes pour le versement de la subvention pour l'exercice 2022 : L'association «Restos du Cœur» ; L'association «Croix Rouge» ; L'association «Banque alimentaire» ; L'association «Secours Populaire» ; L'association «Secours Catholique» ; L'association «Paralysés de France, APF» ; L'association «Planning Familial», l'association « Mas de Carles », l'association « les Jardins de la Méditerranée », pour un montant total de : 54 600 euros.

- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 du budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

14 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Corbeilles solidaires - Subvention 2022 à l'association ICIPASS. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 60 000 € à l'association ICIPASS / Supermarché Solidaire dans le cadre de la convention triennale,

- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE - S'est abstenue : Mme PERSIA.

15 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Participation de la Ville au dispositif d'aide et d'action sociale pour l'exercice 2022. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe du versement de participations financières aux associations suivantes : Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL); Fonds d'aide aux jeunes (FAJ); Centre Local d'Information et Coordination gérontologique CLIC); Maison des Adolescents (MDA), au titre de l'année 2022

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

16 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projet 2022. Mme Anne Catherine LEPAGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations désignées dans le document annexé les subventions au titre de l'appel à projets Avignon Ville Solidaire 2022 pour un montant total de : 53 800 euros

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE - S'est abstenue : Mme PERSIA. Ne prend pas part au vote : Mme WALDER.

17 - VILLE FRATERNELLE : Programmation de l'édition 2022 du dispositif "Un été à Avignon".

Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès de toutes les institutions partenaires,
- **VALIDE** la tarification du dispositif Avignon plage le dimanche au stade nautique (4 € sur un créneau unique le dimanche)
- **IMPUTE** la recette afférente sur le chapitre 70, fonction 413, compte 70631
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

18 - SPORTS : Les premiers défis sportifs Avignon Terre de Jeux. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'organisation des premiers défis sportifs,
- **AUTORISE** la non-application des tarifs en vigueur relatifs à l'exploitation du Stade Nautique pour le 2 juillet 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

19 - SPORTS : Attribution de subventions aux associations sportives non conventionnées et soldes des subventions aux associations sportives conventionnées - Saison sportive 2021/2022.

Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs,
- **DECIDE** le versement des soldes de la subvention 2022, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : 720 738 €,
- **DECIDE** le versement des subventions aux clubs sportifs non conventionnés, pour un montant global de 106 990 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

20 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Financement de projets dans le cadre du Contrat de Ville. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de la programmation 2022 pour un total de 53 000 €, au titre des conventions d'objectifs pour un total de 7 000 €, soit un total de 60 000 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGALT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

21 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 - Subventions - Conventions et avenants aux conventions d'objectifs. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées sur le volet enfance pour un total de 363 500 € et sur le volet jeunesse pour un total de 296 000 €, soit un total de 659 500 € pour le cadre du contrat enfance jeunesse et un total de 102 245 € pour les autres actions de loisirs.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65748, fonction 8249.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les conventions et les avenants correspondants et tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

22 - DOMAINE - FLUVIAL : Renouvellement de l'AOTDC avec la CNR pour l'implantation d'une balise destinée à mesurer la radioactivité de l'eau confiée à la CRIIRAD. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le renouvellement de l'AOTDC avec la CNR,
- **APPROUVE** le montant de la redevance,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 011, fonction 831, compte 6132,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

23 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ». Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire et l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

24 - URBANISME - BILANS : Bilan des acquisitions et cessions 2021. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'arrêter le bilan des acquisitions et cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2021, tels qu'ils figurent dans les tableaux détaillés ci-annexés, soit directement réalisés par la commune, soit par l'intermédiaire de l'aménageur CITADIS ou de l'EPF PACA,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

25 - AMÉNAGEMENT : Infrastructure fibre optique - Convention de mutualisation. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les dispositions de la convention actualisée de mutualisation de l'infrastructure fibre optique sur le territoire de la Ville d'Avignon valable pour une durée de 10 ans, de même que sa tarification figurant à l'annexe 3,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer ladite convention ainsi que toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

26 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Aménagement de la phase 1 de la rue Thiers - Travaux sur les réseaux hydrauliques de compétence communautaire - Convention de participation financière à la concession. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de participation financière ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

27 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU 2020 / 2025. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1047,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

28 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020 / 2026. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1124,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

29 - URBANISME : Eco-quartier Joly Jean : Traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le traité de concession relatif à l'aménagement de l'éco quartier Joly Jean,
- **FIXE** le montant de la participation d'équipement de la collectivité à 8 123 765 € HT,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 23 du budget principal de la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAUT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUT, M. RUAT, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Ne prennent pas part au vote : Mme le Maire, M. GONTARD, M. PEYRE, M. RENOUARD, Mme LABROT, M. BISSIERE.

30 - URBANISME : Convention Publique d'aménagement Zone Franche Urbaine : approbation de l'avenant n°6 portant protocole de fin de convention et du compte rendu annuel à la collectivité actualisé au 31/12/2021 valant bilan de préclôture. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°6 à la convention publique d'aménagement Zone Franche Urbaine portant protocole de fin de convention,
- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et dépenses actualisé au 31 décembre 2021 valant bilan de préclôture,
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année précédente,
- **IMPUTE** cette dépense sur le chapitre 23,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAUT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUT, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC. Ne prend pas part au vote : Mme LEFEVRE.

31 - TOURISME : Camping Municipal d'Avignon - Approbation des tarifs. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les nouvelles grilles tarifaires du camping municipal du Pont d'Avignon pour l'année 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

32 - TOURISME : Halte Nautique - Approbation des grilles tarifaires. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les grilles tarifaires de la Halte Nautique d'Avignon pour l'année 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

33 - COMMERCE : Printemps gourmand chez vos commerçants - Approbation du règlement du jeu. M. Cyril BEYNET, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'organisation du jeu de grattage « Printemps gourmand chez vos commerçants »,
- **APPROUVE** les termes du règlement de grattage annexé à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits du chapitre 67, compte 6714,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

34 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - Première tranche. Mme Catherine GAY, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer 67 900 € au titre du Fonds Local de Prévention de la Délinquance pour la programmation décrite dans la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

35 - FINANCES : VIE ASSOCIATIVE - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **27 650€** relevant de la **Délégation Vie Associative.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 025.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **10 000€** relevant de la **Délégation Relations Internationales.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 048.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **11 050€** relevant de la **Délégation Devoir de mémoire et aux anciens combattants.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 52 41.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **4300€** relevant de la **Délégation Habitat, logement.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 72.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **33 100€** relevant de la **Délégation Ville écologique et durable, nature.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 830.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **11 000€** relevant de la **Délégation Cause Animale.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 830.
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **10 000€** relevant de la **Délégation Ville Apaisée et Respirable.**
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 830.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC, Mme PERSIA, Mme BAREL. Ne prend pas part au vote : Mme WALDER.

36 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement d'une convention financière 2022 - Association de gestion du Festival d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **ADOPTE** le principe de la signature d'une convention financière annuelle 2022 avec cette association,
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans la convention,
- **IMPUTE** la dépense de 949 620€ au chapitre 65 compte 65748 du budget principal de la Ville,
- **IMPUTE** la dépense de 75 000€ au chapitre 204, compte 20422 du budget principal de la Ville,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.
- ADOPTE - Ne prennent pas part au vote : Mme le Maire, M. NAHOUM.

37 - TRANSPORTS : Augmentation du capital social et modification des statuts de la SPL TECELYS. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SPL TECELYS à hauteur de 920 000 € ;
- **APPROUVE** en conséquence, l'apport financier de la Ville d'Avignon au capital de la SPL TECELYS à hauteur de 120 000 €, portant ainsi sa participation à 184 000€, soit 20.00% du capital de l'entreprise ;
- **APPROUVE** la modification de la composition du conseil d'administration portant ainsi le nombre de sièges d'administrateurs à 14 ;
- **AUTORISE** ses représentants au sein de la SPL TECELYS à exprimer leur accord sur ces modifications de statut lors de l'assemblée générale extraordinaire où elles seront abordées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les pièces et documents nécessaires aux formalités requises pour les modifications approuvées
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 26..
- **ADOpte** - Ne prennent pas part au vote : M. MARTINEZ - TOCABENS représenté par Mme CLAVEL, M. DE BENITO, M. GONTARD, Mme LABROT. M. BEYNET quitte la salle au moment du vote et rejoint l'assemblée avant la présentation du rapport N° 38.

38 - PERSONNEL : Instauration du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en Matière de Santé / de Sécurité et des Conditions de Travail (FSMSSCT). Mme Françoise LICHIERE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en Matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail,
 - **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 10 et en nombre égal de représentants suppléants,
 - **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui du nombre des représentants titulaires et suppléants du personnel,
 - **DECIDE** d'autoriser le recueil, par le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée de l'avis des représentants de la collectivité et des représentants du personnel,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOpte -

39 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de Ressources Humaines. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les recrutements d'un Conducteur de projets des Monuments Historiques (F/H) permanent, d'un Directeur des Ouvrages d'Art et Hydrauliques (F/H) permanent, d'un Chef de projets informatique (F/H) permanent, d'un Responsable en charge du secrétariat particulier de Madame le Maire (F/H) permanent, d'un Acheteur (F/H) permanent, d'un Régisseur des œuvres (F/H) permanent ; d'un Chargé de missions Handicap (F/H) permanent et d'un Chargé de mission Logement d'Abord (F/H) non permanent ; à temps complet
 - **ACCORDE** l'ouverture de 377 postes nécessaires pour faire face aux besoins saisonniers et la création de 331 Contrats d'engagement éducatif
 - **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de grade et de fonction en correspondance aux grades concernés,
 - **FIXE** la rémunération des agents saisonniers selon la règle définie précédemment et la rémunération journalière des CEE conformément à la réglementation ; à savoir 66,70€ pour les Directeurs et à 60€ pour les animateurs et les animateurs spécifiques
 - **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours : Activités aquatiques et Crématorium pour la rémunération du personnel affecté sur ces Directions.
 - **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOpte - Se sont abstenus : Mme RIGault, M. M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGault, M. RUAT, M. RENOuARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

40 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commissions Municipales et représentations de la Ville dans divers organismes - Désignations. M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** les élus suivants pour siéger dans les Commissions Municipales et organismes suivants :
 - Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle : Mme Murielle MAGDELEINE
 - Commission Administration générale, finances et personnel : Mme Murielle MAGDELEINE
 - Commission d'Appel d'Offres : Mme Murielle MAGDELEINE
 - Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCID) : Mme Murielle MAGDELEINE
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI, Mme PERSIA, Mme BAREL, M. BISSIERRE, Mme ROCHELEMAGNE.

XXX

QUESTIONS ORALES

- **Mme MONTAGNAC fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Je voudrais vous interpellier sur un sujet qui me préoccupe, un sujet de sécurité routière qui concerne le marquage au sol.

En effet, vivant en intra-muros et circulant uniquement à pieds, je vous avoue que quelquefois, je crains pour ma sécurité. Comme par exemple que ce soit, rue Joseph Vernet, aux abords du lycée Mistral (là c'est catastrophique), Boulevard Raspail, pratiquement plus aucun marquage au sol n'est visible. Traverser sur un passage piéton pratiquement effacé, est source d'angoisse et cela pourrait engendrer des accidents corporels, voire pire...

Je tiens à votre disposition de nombreuses photos qui pourront vous montrer à quel point cela est signifiant du laissez aller.

Ceci est un sujet de sécurité, non seulement pour les piétons mais aussi pour les véhicules car cela concerne également la route de Marseille où les voies ne sont pratiquement plus visibles. Avenue Pierre Semard, également, les voies ne sont plus distinctes pour les véhicules. Boulevard Saint Michel, où il n'y a plus qu'une voie pour les bus et une pour les voitures, ces dernières empruntent les voies réservées aux bus car le marquage au sol n'est plus compréhensible.

D'avoir déversé des litres de peintures à la sortie du confinement en 2020, pour signaler « les voies mesures COVID » me semble avoir été une mauvaise mesure dispendieuse car notre Ville souffre cruellement de ce défaut de signalisation.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Je vous remercie.

- **M. BLUY apporte des éléments de réponse :**

Madame la Conseillère Municipale,

Pour répondre à votre question, je vous rappellerai tout d'abord que les voies du centre-ville sont partagées entre zone piétonne et zone de rencontre.

Dans ce cas, on ne parle plus de voie routière de circulation mais d'espace partagé.

Les centres d'études de l'état, la sécurité routière et la réglementation ne recommandent pas le marquage au sol, car il confère un caractère routier qui incite à la vitesse (effet couloir).

Pour mémoire, le code de la route prévoit une vitesse maximum des véhicules de 20 km/h afin de permettre aux plus vulnérables (piétons et cyclistes par exemple) de se déplacer sereinement. Le piéton y est prioritaire, puis le vélo, puis, ...Le centre historique n'est pas une autoroute.

Ponctuellement, un marquage est toléré pour accompagner un cheminement spécifique. On parle alors de passage piéton suggéré.

C'est la raison pour laquelle la Ville se concentre sur les marquages extra-muros, en particulier dans les quartiers extérieurs et denses. Dans la mesure où la ville compte plus de 360 km de voirie, son entretien relève d'un programme pluriannuel.

S'agissant ensuite des itinéraires COVID, il serait certainement bon de ne pas oublier le temps du confinement et des mesures qui consistaient à favoriser les déplacements vélos et piétons plutôt que les transports en commun.

Ces itinéraires répondent plus que jamais à des besoins forts. Le renchérissement des coûts de carburant les conforte.

Nous vous invitons enfin à considérer le baromètre des villes cyclables qui met en évidence le travail exemplaire de la Ville en la matière.

- **M. RENOUARD fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Mme le Maire, Mes Chers Collègues,

Au mois de novembre 2019, les élus de notre groupe avaient été alertés par certains commerçants de la place Pie d'une prolifération de rats d'égout. Or, depuis plus de deux ans, l'infestation par ces animaux nuisibles perdure et même s'aggrave entre la rue du Chapeau Rouge et l'arrière de la rue Carreterie. Certains restaurants ou commerces avoisinants ces rues ont même été menacés dans leur activité par cette invasion de rats, ceux-ci se déplaçant d'un trottoir à l'autre, sortant des tuyaux et des murs des habitations et traversant les terrasses de ces établissements.

Par ailleurs, les Avignonnais ont pu constater, à leur grande stupeur, que le territoire occupé par les rats s'élargissait un ou deux ans après, touchant en partie la place Crillon et la rue du Rempart de l'Oulle à la hauteur du parking de l'Oratoire notamment.

En effet, c'est devant ce parking et à l'intérieur du local de stockage des containers poubelles que de véritables nichées se sont installées, attirées par les éléments organiques jetés par certains individus indécents, rendant la fréquentation de cette rue insalubre.

Ce qui est un véritable scandale en matière de propreté pour une Ville qui prétend être classée dans les premières où il fait bon vivre.

Rappelons que la Mairie a obligation d'assurer le nettoyage des différents éléments organiques sous ces containers.

La Mairie est donc responsable de la propreté des lieux et espaces publics.

Je vous renvoie aux dispositions légales du CGCT relatives aux pouvoirs de police du Maire, du Code de l'Environnement et au règlement sanitaire départemental (Préfecture) dans ses dispositions relatives aux nuisances animales.

Aussi, force est de constater que les opérations de dératisation que vous engagez sont rarissimes, voire inexistantes, alors que le rat est porteur de maladies extrêmement graves telles : la leptospirose, le virus de la chorioméningite lymphocytaire (LCM) ou la tularémie.

Les rats constituent donc une menace sanitaire pour l'homme et sa présence doit être régulée.

Dès lors, allez-vous enfin prendre en compte la mesure du problème en dehors de toute considération idéologique et promouvoir enfin une politique en matière de santé et d'hygiène publique digne de ce nom pour les Avignonnais ?

Je vous remercie.

- **Mme CLAVEL lui apporte des éléments de réponse :**

Monsieur Renouard,

Comme vous le savez, la Ville d'Avignon, au travers de la Direction de l'écologie urbaine, réalise régulièrement des opérations de dératisation des espaces publics.

S'agissant plus particulièrement de la rue Chapeau Rouge et des rues adjacentes, elles font l'objet d'une attention toute particulière et nous mobilisent fortement, mon collègue Jean-Marc Bluy et moi, depuis plusieurs mois.

Ainsi, dès octobre 2021, la Direction de l'Ecologie urbaine a réalisé une visite sur site avec le prestataire afin d'établir un diagnostic de la situation et définir un plan d'actions.

Sur le plan de la dératisation, des passages très réguliers sont programmés. Depuis le début d'année 2022, en complément des traitements biocides réalisés dans le réseau d'égouts, un système de capture de rats a été installé à proximité du point de collecte des Ordures ménagères. Des pièges sécurisés avec appâts ont également été posés afin de permettre la diversification des moyens de lutte.

A titre d'exemples, je vous cite les opérations conduites depuis le début de l'année 2022 dans le secteur :

- mise en place du piège à rats (Ekomill) à proximité des containers à ordures ménagères de la rue Chapeau rouge (30/01/2022)
- 2 opérations de dératisation par produits biocides des réseaux d'égouts dont la dernière en date du 19/04/2022,
- mise en place de pièges sécurisés avec appâts biocides sur les espaces verts côté impasse du petit saint jean durant 15 jours au mois de mars,
- mise en place de boîtes sécurisées avec appâts biocides sur le domaine public à côté des terrasses de l'ancien restaurant chez Mimo semaine du 21/04/2022, Rue Chapeau Rouge.

En complément de ces actions, plusieurs services de la ville et du Grand Avignon interviennent sur plusieurs volets tels que la propreté, la collecte, la voirie ou l'assainissement qui peuvent être des facteurs favorisant la présence des rongeurs.

Mais vous le savez, il existe toutefois de nombreuses raisons qui limitent considérablement l'efficacité des traitements comme la présence de déchets ou de poubelles sur le domaine public, le nourrissage des animaux ou encore les caves des bâtiments non protégées et non traitées qui constituent autant de points de nichage pour les rongeurs.

D'ailleurs, afin de compléter les actions menées sur le domaine public, la Ville a informé récemment les riverains de la rue Chapeau Rouge, de la Place Pignotte, de la rue de l'Officialité et de l'impasse petit St Jean, sur les bons comportements à adopter pour limiter la prolifération des rats.

La Ville étudie également la possibilité d'interpeller les propriétaires de cette rue sur la nécessité de dératiser leurs caves et de colmater les points d'entrée.

S'agissant enfin de la Rue rempart de l'Oulle, là aussi, plusieurs opérations de dératisation ont été réalisées depuis le début de l'année incluant le traitement des galeries aux pieds des arbres se situant à proximité des containers à Ordures Ménagères. : 4 passages et recontrôles ont eu lieu les 02/03/2022, 16/03/2022, 01/04/2022, 19/04/2022.

Vous pouvez le constater, nous faisons le maximum pour répondre à ce problème qui touche malheureusement toutes les villes urbanisées et à forte concentration de population.

- **Mme RIGAULT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

A quelques mois du début des travaux de la phase 2 du tram, il semble que le projet de requalification des allées de l'Oulle, initié par la Mairie, soit bien avancé.

En effet, dans l'avant-projet qui nous a été montré, il apparaît que cet espace urbain soit organisé en trois séquences composées :

- de plages vertes végétalisées, entre le Pont d'Avignon et la porte de l'Oulle d'où l'on pourra flâner en bord de Rhône,

- d'une plaine dite « des activités » qui sera le coeur de ce nouveau parc urbain composé d'espaces de démonstration, d'équipements sportifs et d'un « pré de foire » d'1hectare environ,

- enfin d'un « pôle glisse et grimpe » et d'un « pôle croisières », au pied du Pont de l'Europe.

En plus du grand parking actuel qui sera - de fait - supprimé comme nous l'annoncions durant la campagne des Municipales, il se dit que vous pourriez également supprimer les deux voies de circulation qui longent actuellement le Rhône dans le sens Nord/Sud, au profit d'une voie unique de circulation dans chaque sens, entre l'actuel parking de l'Oulle et le tram qui longerait les remparts.

Madame le Maire, pourriez-vous confirmer ces suppressions de parkings et de voies de circulation qui vont, inévitablement, finir de congestionner pour ne pas dire asphyxier la Ville ?

Car couplé au Plan Faubourgs et aux travaux de requalification du parvis de la gare Centre, il va devenir infernal d'habiter ou de venir travailler sur Avignon...

Je vous remercie.

- **M. PEYRE lui apporte les éléments de réponse :**

C'est bien volontiers que je vous réponds.

Le pré projet d'aménagement, directement lié au projet tram 2 de la compétence du GA, a en effet été présenté en conférence des Maires en février. Joris Hebrard, qui était présent, a donc pu prendre connaissance, comme tous les Maires et vice-présidents du Grand Avignon, des grandes orientations et je ne doute pas que vous puissiez, très naturellement, vous en rapprocher afin d'échanger avec lui et ainsi affiner vos approximations.

Le tram 2 est l'occasion de penser, d'imaginer et de structurer la ville du futur en réinterrogeant globalement l'aménagement de cette zone, en lui restituant son côté naturel et en permettant aux Avignonnais de se réapproprier cet endroit magique, actuellement uniquement assigné à la circulation automobile, situé entre le Rhône et les remparts, avec un accès direct au fleuve.

L'arrivée du Tram en ce lieu est une occasion unique et donc une opportunité qui ne se représentera plus pour la Ville.

Ce jour la réflexion, et donc les études préparatoires, ne sont pas encore totalement achevées et, bien sûr, un temps de concertation publique permettra à chacun de s'exprimer bien avant la phase de travaux qui ne débutera que dans quelques mois et, nécessairement, après cette co-construction avec les Avignonnais.

- **Mme MAGDELEINE fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Depuis plusieurs années, de nombreuses familles Avignonnaises se plaignent de difficultés rencontrées lors des démarches d'inscription de leurs enfants au Centre de loisirs, pour la période des vacances scolaires.

En effet, les parents n'ont d'autre solution que d'appeler, tous les trois mois afin de réitérer leur demande, une ligne unique pour toute la Ville afin d'obtenir un rendez-vous avec le service de la Mairie qui procédera lors de cette entrevue à l'inscription et à l'encaissement des frais.

Cette démarche est donc conditionnée à cette prise de rendez-vous par téléphone. Ce qui pose inévitablement un vrai problème compte tenu du nombre de familles concernées. Cette seule et unique ligne est en effet en permanence saturée. La démarche est fastidieuse car ce sont parfois plus de cinquante à soixante coups de fil que les parents passent depuis leur lieu de travail, sans pour autant arriver à joindre ce service. Cette situation ne peut générer qu'agacement et énervement de la part des familles, parfois de l'irrespect ou de la violence à l'égard du personnel municipal contraint d'appeler la Police municipale. Situation qui nous a été rapportée.

Madame le Maire, que comptez-vous faire pour résoudre ce qui est devenu, au fil des ans, un vrai problème et une difficulté pour nos administrés qui ont beaucoup de mal à entrer en contact avec ce service ?

- **Mme HADDAOUI lui apporte des éléments de réponse :**

Madame,

Je vous remercie d'avoir posé cette question qui nous permet de revenir sur le succès grandissant de nos offres de loisirs pour les enfants avignonnais.

Tout d'abord, bien que nouvelle dans notre assemblée, vos informations datent un peu puisque les faits évoqués ne sont plus tout à fait d'actualité et remontent à quelques temps.

En réalité, ce n'est pas 1 mais 3, voir 4 en période de pointe, lignes numériques qui sont accessibles depuis le même numéro de téléphone pour une prise de rendez-vous.

Ce recours au rendez-vous a été mis en place à la demande des familles et vise à éviter que les gens n'attendent trop longtemps sur place, sans assurance de pouvoir inscrire leurs enfants. C'est d'ailleurs cette attente qui a été à l'origine de l'incident dont vous parlé dans votre question orale et qui a eu lieu en 2018 il faut le rappeler.

A cette organisation par prise de rendez-vous, va venir s'ajouter tout prochainement une série de téléservices numériques actuellement en cours de tests qui permettront, depuis le Portail Famille, aux parents qui le souhaitent d'inscrire leurs enfants, à distance, par internet à tout moment de la journée.

En réalité, votre question démontre que nous sommes, en quelque sorte, victime du succès de notre offre de loisirs tant du point de vue des activités proposées que des tarifs pratiqués.

En effet, vous devez sans doute savoir que lors des vacances scolaires, les enfants avignonnais peuvent être accueillis dans une des 3 grandes bases de loisirs de la Barthelasse (avec une connotation culture), de Châteauneuf de Gadagne (connotation environnement) et de la Souvine (connotation sport). Pour les petites vacances ils sont accueillis dans 4 centres de proximités (principalement maternelle). Pour les plus petits, ils sont - par ailleurs - accueillis dans les centres maternels de proximité installés dans les écoles maternelles comme Camille Claudel (Montfavet), la Croisière ou Simone Veil (en juillet). Depuis la mise en place de notre nouvelle politique tarifaire en 2018, l'augmentation de la fréquentation de nos bases de loisirs (donc des inscriptions) ne cessent de croître.

Nous avons ainsi 35% d'enfants en plus par semaine l'été et une moyenne de 150% d'augmentation de fréquentation sur les petites vacances avec un pic à 250% à Noël. Au total, ce sont plus de 2800 enfants qui, chaque année, bénéficient de l'offre de loisirs.

Alors, en effet, les inscriptions ont connu des moments de flux plus important qui sont le résultat du travail de qualité de nos bases de loisirs et de la baisse des tarifs

Et parce que la jeunesse et les familles sont vraiment une priorité pour nous, je vous rappelle également que la Ville développe, depuis 9 ans, une offre complémentaire pour les jeunes avignonnais au travers de l'opération « Un été à Avignon » qui connaît elle aussi un grand succès en ayant réuni plus de 18 000 personnes en 2021 avec du cinéma en plein air, des scènes culturelles, des sorties familles, des animations sportives ou patrimoniales, la mobilisation des bibliothèques et des vacances apprenantes ou d'Avignon Plage au Stade nautique.

Alors pour conclure, je veux saluer et remercier l'ensemble des agents en charge des loisirs jeunesse de la Ville ; de celles et ceux qui sont à l'accueil des inscriptions jusqu'à nos animateurs et animatrices qui accompagnent le quotidien des enfants qui, vous l'aurez compris, passent de belles vacances pédagogiques, culturelles ou sportives.

- **M. RUAT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Je veux revenir sur le fonctionnement des bureaux de vote. En effet, pour qu'un bureau de vote soit complet, dit opérationnel, il faut : 1 Président ou une Présidente, 1 secrétaire ou une secrétaire, et deux assesseurs qui traditionnellement étaient désignés par les partis politiques.

Depuis plusieurs élections, on constate un manque important d'assesseurs et si nous avons réussi à fournir un nombre conséquent d'assesseurs, en revanche il n'y avait pratiquement pas d'assesseurs aussi bien du parti socialiste que du parti présidentiel, on voit bien que les partis politiques ne sont plus aptes à fournir un nombre suffisant d'assesseurs.

En conséquence, lors des dernières élections, nous avons pu constater que la plupart des bureaux de vote étaient incomplets ce qui aurait pu invalider les élections.

Face à cette situation il vous appartient, Madame le Maire, de réagir.

Alors, allez-vous prendre en considération ce problème et prendre les dispositions nécessaires pour que les prochaines élections se déroulent devant des bureaux de vote complets.

- **M. FOURNIER lui apporte des éléments de réponse :**

M. Ruat,

Vous ignorez peut-être que le code électoral est très précis concernant la désignation des assesseurs. Je vais donc rapidement vous rappeler les règles qui s'appliquent.

L'article R.42 du code électoral prévoit que chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire.

S'agissant des deux assesseurs, il est stipulé qu'ils sont désignés de la façon suivante :

- **prioritairement** des personnes désignées par les candidats ou les listes (1 seul par candidat ou liste en présence), pris parmi les électeurs du département. Cette information est communiquée aux services souvent 72 heures avant le scrutin et c'est le délégué du candidat ou de la liste qui choisit le bureau de vote.

- **en complément**, des conseillers municipaux mais, concernant Avignon qui dispose de 71 bureaux de vote, cette option n'est pas possible car ils sont prioritairement désignés pour assurer la présidence d'un bureau.

- **enfin, si le jour du scrutin le nombre d'assesseurs est inférieur à 2**, les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents, sachant lire et écrire, d'abord l'électeur le plus âgé, puis le plus jeune.

Il appartient au Maire de pouvoir faire respecter les obligations réglementaires qui sont en vigueur en application du code électoral. C'est ce qui est fait puisque que nous sensibilisons, lors de chaque scrutin, l'ensemble des délégués représentants des candidats ou des listes en présence afin qu'ils mobilisent le plus d'assesseurs possible.

Le jour du scrutin, il appartient au président du bureau de vote de procéder à la mobilisation des électeurs présents dans le bureau s'il constate qu'il ne dispose pas de 2 assesseurs à minima.

Nous avons bien conscience que cet exercice n'est pas aisé mais c'est la réponse réglementaire imposé par le code électoral. Conscient de cette difficulté, depuis plusieurs années, la commune conduit une campagne de communication afin de pouvoir mobiliser des assesseurs citoyens avant chaque scrutin.

Le besoin d'assesseurs s'affiche à 142 pour les 71 bureaux d'Avignon.

A titre indicatif, pour le second tour de la présidentielle et malgré nos appels, le nombre d'assesseurs désignés par les 2 candidats était de 31 au total alors que le nombre d'assesseurs citoyens issus de la campagne de communication était de 33.

Donc, on ne peut pas dire que la municipalité n'a pas œuvré pour essayer d'apporter une partie de la solution à la difficulté de constitution des bureaux car elle a mobilisé plus d'assesseurs citoyens que ceux désignés par les candidats pour 2^{ème} tour de l'élection présidentielle.

XXX

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

Mme RIGAULT souhaite avoir des précisions sur certaines décisions :

- Captation vœux 2022
- Crématorium d'Avignon
- Actions en Justice exercées au nom de la Commune
- Litige avec l'opérateur SFR

M. FOURNIER et Mme le Maire apportent des éléments de réponse.

XXX

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le **samedi 25 juin 2022**.

XXX

La séance est levée à 14 H 00 par Mme le maire, Présidente.

Compte rendu de la séance du Conseil affiché le 04 mai 2022 -